



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Réponse du Conseil communal

à la question écrite du groupe UDC "Le service d'urbanisme peut-il entrer au Guinness book ?"

(du 28 novembre 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Le 28 août 2012, le groupe UDC a déposé la question écrite suivante, munie de 4 signatures :

"Le service d'urbanisme peut-il entrer au Guinness book ?

Après plusieurs années, nous avons enfin pu découvrir cette fameuse couverture d'un tronçon de la rue du Collège, lors de la Plage des Six-Pompes.

Certes, nous aurions pu la découvrir déjà lors de la fête de mai, si les points d'ancrages n'avaient pas montré une certaine faiblesse.

Enfin, depuis la fin du mois de juillet, elle était en place et chacune et chacun aura pu la contempler, même le soir du 31 juillet lors du tir des feux d'artifices à quelques dizaines de mètres de là. Heureusement, aucune retombée pyrotechnique n'est venu endommager la bâche ou du moins nous l'espérons.

Néanmoins, notre groupe se pose deux questions au sujet de cette structure et nous attendrons volontiers la réponse écrite du Conseil communal.

Sachant que le crédit a été voté en décembre 2011, lors de la séance du budget 2012, que normalement la couverture devait être en place pour la fête de mai, selon le Conseil communal, nous serions curieux de savoir en combien de temps, le Service d'Urbanisme a délivré le permis de construire pour l'implantation des points d'ancrage sur les façades de ce tronçon de la rue du collège.

Finalement peut-on savoir quand les modifications apportées aux façades de ces quelques bâtiments ont été diffusées dans la Feuille Officielle.

Nous remercions d'avance le Conseil communal pour la réponse qu'il nous apportera, nous le répétons, par écrit, dans le délai qui lui est octroyé, voire même, avec un peu de chance, plus rapidement encore."

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal se réjouit en préambule de lire le souci manifesté par le groupe UDC pour les conditions de déroulement d'une fête commémorative et de deux manifestations culturelles, rendez-vous phares de La Chaux-de-Fonds.

En outre, le Conseil communal partage avec le groupe UDC le souci de procédures rapides en matière d'autorisations et considère comme lui que la Ville se doit d'être exemplaire dans ce domaine.

Sur le fond, le service d'architecture et des bâtiments (SAB) a organisé, le 15 février 2012, une rencontre sur site en présence de représentants d'autres services du dicastère des infrastructures et énergies, du service du domaine public (SDP) et du service d'incendie et de secours (SIS), mais sans le service d'urbanisme et de l'environnement (SUE). Cette séance a fait l'objet d'un résumé à l'attention des participants et du directeur des affaires culturelles le jour-même.

Le Conseil communal a confirmé, le 7 mars, qu'il souhaitait que cette installation soit réalisée pour la fête de mai. Le SAB a ensuite sollicité un rendez-vous le 22 mars avec le SUE pour une présentation du projet de couverture. Ledit rendez-vous a eu lieu le 23 mars et un dossier graphique a été transmis le 26 mars, avec le résumé de la séance du 15 février. Le 27 mars, le dossier a été mis en circulation interne par le SUE et a fait l'objet, le jour-même, de remarques concernant les prescriptions incendie.

Le SUE s'est exprimé favorablement sur la réalisation projetée, sous réserve des remarques rappelées ci-devant. L'installation a été considérée par le Conseil communal comme installation temporaire liée à une manifestation, c'est-à-dire sans mise à l'enquête et sans permis de construire.

Des problèmes techniques rencontrés avec le premier projet envisagé (répartition de la charge sur les façades notamment) ont été à l'origine du report aux manifestations du 1^{er} août et de La Plage de la première utilisation, prévue initialement pour la fête de mai 2012. Ces mêmes problèmes techniques sont aussi à l'origine d'un surcoût de l'infrastructure de l'ordre de CHF 35'000.- par rapport à la première estimation.

Les travaux ont été adjugés le 27 juin et ont débuté le 23 juillet 2012.

Pour répondre de façon précise aux questions du groupe UDC, la procédure a ainsi duré un jour au sein du SUE, elle n'a pas été celle du permis de construire et n'a en conséquence donné lieu à aucune mise à l'enquête. Pour autant, le Conseil communal ne présentera pas cette démarche pour une inscription au Guinness book.

Malgré tout, le Conseil communal espère rencontrer la satisfaction du groupe UDC avec cette réponse adoptée, comme souhaité, en la forme écrite et précisément quatre mois après le dépôt de la question. Il ne doute pas que sa diligence saura également susciter le respect du groupe UDC et du Conseil général.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte des considérations ci-dessus.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Pierre Veya

Le chancelier

Thibault Castioni